



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOCIÉTÉ FERS

Demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation de stockage et de traitement de déchets banals et dangereux, sur le territoire de la commune de Bellevigny

Par arrêté préfectoral n° 18-DRCTAJ/1-169 du 3 mai 2018 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par le directeur de la S.A.S FERS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une installation de stockage et de traitement de déchets banals et dangereux (augmentation de la capacité de stockage de déchets dangereux et non dangereux sans construction ni extension du site actuel) implantée dans « la zone industrielle ACTIPOLE » (rue Jacqueline Auriol) à Bellevigny, est soumise à enquête publique sur la commune de Bellevigny. Cette enquête est ouverte pendant **17 jours consécutifs, du lundi 11 juin 2018 à 9 heures au mercredi 27 juin 2018 jusqu'à 17heures 00 inclus.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'incidence environnementale et la décision de l'autorité environnementale, et formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Bellevigny, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement en ce lieu sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Claude RENO, agent d'encadrement RATP en retraite, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête. Monsieur RENO recevra en personne les observations écrites ou orales du public à la mairie de Bellevigny de la manière suivante :

- **le lundi 11 juin 2018de 9h00 à 12h00 ;**
- **le vendredi 22 juin 2018.....de 14h00 à 17h00 ;**
- **le mercredi 27 juin 2018.....de 14h00 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête)**

Les observations et propositions peuvent également être adressées :

- par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : mairie de Bellevigny – place de l'Hôtel de Ville – Belleville – 85170 BELLEVIGNY ;

- par courriel (avec demande d'AR), à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee2@orange.fr (indiquer dans l'objet : *enquête publique – SAS FERS*).

Seules les observations du public reçues sous forme dématérialisées seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr (rubrique Publications – commune de Bellevigny).

Les résumés non techniques de l'étude d'incidence environnementale et de l'étude de dangers, la décision de l'autorité environnementale, l'arrêté d'ouverture d'enquête et le présent avis sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Vendée au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 11 juin 2018 au 27 juin 2018 inclus** sur ce même site internet.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de Mr Nicolas PETITE : 02.41.72.11.55 ou nicolas.petite@brangeon.fr

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture et en mairie de Bellevigny ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.